

# PETIT' BACHYNOIS

## VIE de la COMMUNE

- **Le mardi 10 mars**, l'association des aînés de Bachy organisait un tournoi de belote avec leurs amis de Bourghelles. Une trentaine de participants se sont battus à coups de belote, rebelote et dix de der.
- **Le samedi 14 mars**, à l'initiative de l'association « Vivons Bachy », 80 personnes sont venues assister au spectacle de chansons pour enfants « la folie verte » présenté par Benoît de Ruyver. C'est autour de la thématique de l'écologie (gaspillage, pollution, nouvelles énergies...) qu'il a fait danser et chanter petits et grands.
- **Les mesures gouvernementales prises pour limiter la propagation du COVID 19 ont provoqué l'annulation de toutes les manifestations prévues à partir du 16 mars.**
- **Le dimanche 22 mars**, à l'initiative d'un grand nombre de maires du Nord, à 11 heures, la cloche de notre église a retenti pendant 5 minutes afin de rendre hommage au personnel soignant, aux forces de l'ordre, aux pompiers mobilisés pour nous protéger et nous soigner, parfois au péril de leur santé.
- **Service postal : jusqu'à nouvel ordre la distribution du courrier par le facteur sera effectuée 3 jours par semaine les mercredi, jeudi et vendredi.**

Vous retrouverez des photos de ces manifestations dans le magazine de fin d'année.

## Les Indicateurs de la MAIRIE

- Nombre de demandeurs d'emploi : 53 inscrits dont 12 non indemnisés (situation au 15 mars 2020).
- Nombre de vacations à la garderie jusqu'au 13 mars dernier jour avant la fermeture : 603
- Nombre de repas servis au restaurant scolaire en mars : 1014
- Pluviométrie du 25 février au 25 mars : 106 mm.

## Elections et installation du conseil municipal

Le dimanche 15 mars, les électeurs de Bachy se sont déplacés afin d'élire leur conseil municipal en charge des affaires communales. Avec 369 voix, la liste « Bien vivre ensemble à Bachy » menée par M. Philippe Delcourt a été élue. Sur 1256 inscrits, il y a eu 438 votants (34,87%) soit 369 suffrages exprimés et 69 bulletins blancs ou nuls.

La réunion du conseil municipal, programmée le dimanche 22 Mars, pour procéder à l'installation des élus a été reportée comme partout en France pour des raisons sanitaires. L'exécutif du mandat précédent reste en place provisoirement

## Nouvelles brèves

- Mesures prises par la Pévèle-Carembault pour éviter la propagation du Covid-19**
  - **Navettes Pev'Ailes** : elles continuent de circuler, mais selon la grille "vacances scolaires". Les sièges à côté des conducteurs sont neutralisés au titre des mesures barrières.
  - **Travaux du pôle d'échange d'Orchies** : les travaux sont arrêtés jusqu'à nouvel ordre.

- **Accueil de la CCPC** : il sera fermé au public jusqu'à nouvel ordre. En revanche, vous pouvez les contacter du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 03 20 79 20 80 ou par mail à l'adresse [contact@pevelecarembault.fr](mailto:contact@pevelecarembault.fr).
- **Collecte des déchets** : à compter du lundi 23 mars, la collecte des déchets verts est suspendue. Il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Il doit être conservé 24h avant d'être placé dans le sac plastique des ordures ménagères.
- **Maintenance des bacs abîmés et livraison de nouveaux bacs** : sont interrompues jusqu'à nouvel ordre, le prestataire ayant fermé ses portes pour les prochaines semaines.
- **Les Déchetteries** de Genech, Orchies et Thumeries sont fermées jusqu'à nouvel ordre.
- **Éclairage public** : nos prestataires restent engagés afin de proposer un service d'intervention. Toutefois, ils n'interviendront que sur les pannes majeures.
- **Les événements annulés entre le lundi 16 mars et le vendredi 24 avril** :
  - la Frontale : les personnes déjà inscrites seront remboursées dès lundi,
  - les ateliers de compostage du 28 mars et du 15 avril,
  - les ateliers et événements du Contrat local d'éducation artistique (Cléa),
  - les ateliers numériques (robotiques / grands débutants...),
  - le carnaval du Relais Petite Enfance du 28 mars,
  - la journée des assistantes maternelles du 28 mars,
  - les randonnées organisées par l'Office de Tourisme Pévèle Carembault,
  - la conférence sur les troubles auditifs du 31 mars,
  - les réunions publiques concernant les pôles d'échanges d'Ostricourt et de Phalempin.
- **La mise en ligne du dossier d'aide à l'achat de vélos électriques**, initialement programmée début avril, sera également reportée à une date ultérieure.
- **Les inscriptions pour le défi famille zéro déchet** sont reportées au mois de septembre.
- **Les équipements sportifs**

Les salles de sports intercommunales de Coutiches, Nomain et Aix-en-Pévèle sont fermées jusqu'à la réouverture des écoles ainsi que l'Office de Tourisme de Mons-en-Pévèle.

- **Services aux habitants** :

- le service de portage de repas à domicile aux seniors et personnes en situation de handicap est maintenu,
- les accueils de loisirs du mercredi et pour les prochaines vacances scolaires, du 11 au 27 avril, sont annulés. Les familles inscrites auront un avoir pour les prochaines périodes,
- les ateliers du Relais Petite Enfance, à destination des assistantes maternelles, sont annulés jusqu'au 24 avril.
- le Programme de Réussite Éducative (PRE) est suspendu tant que les écoles sont fermées.

□ **La permanence sociale et administrative** du secteur de Cysoing concernant notre commune sera assurée le **mercredi matin de 9h à 12h à compter du mercredi 8 avril 2020** à l'UTPAS de CYSOING, 16 place Faidherbe 59830 Cysoing.

□ **Familles zéro déchet, création d'une nouvelle association : objets cassés.com**

<https://www.objets-casses.com/>

Cette association a récemment mis en ligne un site qui a pour but de promouvoir le recyclage et l'économie circulaire. Comme le Bon coin, il fonctionne en mettant gratuitement en relation des internautes. Il donne une deuxième vie aux objets cassés en mettant en relation des personnes désireuses de céder ou acquérir un objet ou engin hors d'usage afin d'en récupérer les éléments sains dans le but de réparer au moins un autre appareil identique affligé d'une panne différente. L'un des internautes est satisfait de revendre ou échanger un objet inutilisable, l'autre est content de pouvoir réparer son appareil à moindres frais, c'est un accord gagnant/gagnant. En résumé, au lieu de mettre au rebut deux appareils hors services, l'un est cédé, l'autre est immédiatement réparé.

De plus, les deux intervenants font un geste écologique et citoyen, bon pour la planète....

Le but de cette association est défini à cette adresse : <http://objets.casses.free.fr/>

□ **La minute énergie** : vous envisagez d'isoler votre maison, de changer de chaudière ou d'installer une énergie renouvelable chez vous et vous aimeriez connaître les aides financières mobilisables dans votre cas ? L'ADEME a développé un outil accessible à tous ; Simul'Aidés. Logiciel accessible sur : <https://www.adilnord.fr/travaux.php>

Laure Plouvier, conseillère info-énergie, vous conseille gratuitement pour vos projets de rénovation  
Tél 03 59 611 202. Les Espaces Info-Energie font partie du réseau FAIRE : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

## Informations Coronavirus

- Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires face à l'épidémie de covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation précisant la date et l'heure de sortie pour :**
- se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
  - faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
  - se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
  - se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
  - faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.
  - Se rendre à une convocation judiciaire
  - Participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

**Les deux documents nécessaires pour circuler sont :**

- l'attestation individuelle, à télécharger ou à reproduire sur papier libre. Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ;
- l'attestation de l'employeur

Elle est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135€, majorée à 375€ puis 1500€. Seul le document officiel du ministère de l'Intérieur ou une attestation sur l'honneur sur papier libre peuvent être utilisés comme justificatifs.

**Pour réduire la circulation du virus ; je limite les contacts et j'applique scrupuleusement les gestes barrières, je reste chez moi.**

### • INFORMATION BACHY

Pour informer sa population des événements essentiels, la commune de Bachy a fait le choix de vous faire parvenir les messages **importants** sur votre mobile.

Pour cela il vous faut charger l'application "panneapocket" et cocher la commune de Bachy. ci-joint mode d'emploi.

Cette application d'information ne remplace pas le site internet de Bachy mais est complémentaire.

PJ: comment charger l'appli sur son portable

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer votre carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

Les élus

## Les giboulées de mars (source météo France)

Les giboulées (souvent dites " de mars ") se produisent au passage de l'hiver au printemps. Ces brèves averses sont souvent accompagnées de vent, au cours desquelles grêlons, flocons de neige, granules de glace ou encore neige fondante se mêlent à la pluie. Lorsqu'elles surviennent, on observe généralement un brusque refroidissement. Au contraire, lors d'une éclaircie entre deux giboulées, le soleil donne l'impression d'un temps agréable et doux.

### Formation des giboulées

Les giboulées se produisent surtout à la fin de l'hiver et au début du printemps, lorsque l'atmosphère est instable. À la fin de la saison hivernale, l'air froid persiste en altitude (moyenne troposphère, autour de 5 000 mètres d'altitude), tandis que les basses couches de l'atmosphère (1 500 premiers mètres) se réchauffent progressivement. Lorsque l'écart de température entre ces deux couches est suffisamment important, de puissants courants ascendants forment des nuages instables qui donneront ensuite des giboulées.

Le phénomène survient donc habituellement entre février et avril, mais des giboulées peuvent parfois se produire jusqu'au mois de mai. Sur les continents, elles sont plus nombreuses et plus actives en journée, lorsque le soleil a accentué le réchauffement des basses couches, augmentant ainsi l'instabilité.

### Calendrier d'avril 2020 sous réserve de la levée des mesures COVID-19

26 avril	11h : journée des Déportés à Bourghelles
1 <sup>er</sup> mai	Marche du muguet organisée par l'association Vivons Bachy
8 mai	Commémoration de la victoire de 1945

### La pensée du mois

« Le plus grand plaisir est le plaisir de s'instruire, et d'agrandir son âme. »

[Voltaire](#) : L'homme aux quarante écus (1768)